



Le Petit Rapporteur

E n d i r e c t d u C o n s e i l M u n i c i p a l

Au cours du Conseil Municipal du 08 mars dernier, différents points ont été abordés (hormis les questions diverses).

1- Approbation du compte administratifs et des budgets annexes (eau/assainissement/STEP, Village Bois, lotissement)

Le Conseil a adopté à l'unanimité les CA 2015. Voir le compte-rendu sur le site de la Commune : www.mairiedevoluy.fr

2- La Commune projette de réaliser un réseau de chaleur qui reliera les garages communaux, le futur espace muséo, l'office du tourisme, la mairie, la salle des fêtes/pompiers. Une étude de faisabilité doit être réalisée par le bureau d'études CET. Le marché global est d'un montant de 60 450 € HT. Le Conseil municipal à l'unanimité approuve le projet et sollicite une subvention de la Région de 70 %.

3- Les travaux concernant la chaufferie bois du centre de bien-être peuvent être financés par l'Etat dans le cadre d'un nouveau fonds « de soutien à l'investissement local ». Le coût est de 217 522 €. Le Conseil municipal à l'unanimité approuve le projet et sollicite une aide financière de l'Etat de 152 265 €.

4- Projet de travaux de DSD sur le domaine skiable en 2016 : démontage du TS du Roc d'Aurouze ; remplacement par 2 téléskis et démontage du TK des Plattes ; construction d'un télésiège en remplacement.

Le Conseil à l'unanimité décide de lancer une enquête publique concernant l'étude d'impact et autorise le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à l'organisation de cette enquête.

5- Une délibération a été prise lors du CM du 17/12/2015 relative à l'autorisation de travaux et de dépôt de permis de construire par DSD. Il convient de compléter cette délibération en rajoutant la parcelle 002 n° 6 qui avait été omise. Approbation par le Conseil municipal à l'unanimité.

6- Le SyME 05 prévoit l'installation de bornes de charges publiques pour voitures électriques sur la Commune. Le financement de l'ADEME n'est possible que si les communes concernées s'engagent pour la gratuité de stationnement des véhicules électriques pendant minimum 2 ans. Approbation par le Conseil municipal à l'unanimité.

7- Acte définitif concernant le Cristal

Par délibération du 24/04/2015, le Conseil a arrêté les termes d'un protocole transactionnel avec la Sté SIMMOPARK. Par délibération du 04/06/2015, notre assemblée a approuvé les termes d'un protocole à intervenir avec les sociétés AMC, ALPES SANITHERM, REYNOUARD DISDIER. Ce protocole a été signé. Comme suite le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer l'acte de cession définitif.

8- Vente du gîte du Rocher Rond :

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide de vendre le gîte « le Rocher Rond » au prix de 150 000 € à Mr Martinho RODRIGUES.

Si vous souhaitez accéder aux Comptes Rendus complets, vous pouvez vous rendre sur le site internet de la Commune : www.mairiedevoluy.fr